



La Vie Avesnoise

www.avesnes-les-aubert.fr

N° 5 - Novembre 2014

Le de TOUR France



ACTU Il passera chez nous... p 3



La classe de mer p 3



Commémoration du centenaire de 14-18 : RévolutionS au Féminin le 9 novembre p 7



IMPÔTS LOCAUX

Quand la ville n'augmente pas les impôts communaux ... p 4

INFOS PRATIQUES

Horaires de la mairie. Les guichets sont ouverts au public le lundi de 14h à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

Vous arrivez dans la commune. Un passage en mairie vous permettra de prendre contact avec les différents guichets, de vous inscrire sur les listes électorales, d'obtenir tous les renseignements utiles pour les différents services (état civil, urbanisme...).

Recensement militaire : rappel. Les jeunes filles et jeunes garçons doivent se présenter, dans le mois de leurs 16 ans, au guichet n°1 de la mairie munis du livret de famille afin de se faire délivrer l'attestation de recensement militaire (obligatoire pour les inscriptions au code de la route, concours, examens...).

Permanences du Secours Populaire. Le Secours Populaire vous reçoit de 14h à 15h30 les vendredis 7 novembre pour la vente de chéquiers et 21 novembre pour le libre service à la Maison de la Solidarité - 39 rue Henri Barbusse. *Contact : Mme LIBERT Tél : 06.09.43.82.82.*



Inscriptions aux Restaurants du Cœur. Elles seront prises les mardi 4, jeudi 6, lundi 10 et jeudi 13 novembre 2014 de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h au local des Restaurants du Cœur - rue Jules Ferry à Avesnes-les-Aubert.

Monoxyde de carbone : attention danger. Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui provient du mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion. Il est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Quelques gestes peuvent prévenir et éviter les intoxications qui peuvent être mortelles :

- avant l'hiver, faire systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations,
- veiller toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage,
- veiller à une utilisation appropriée des appareils à combustion : pas de chauffage d'appoint en continu, respecter les consignes d'utilisation,
- s'assurer de la bonne installation de tout nouvel appareil.

Maux de tête, nausées, malaise et vomissements peuvent être le signe de la présence du monoxyde de carbone dans votre logement. Dans ce cas :

- aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres,
- arrêter si possible les appareils de combustion,
- évacuer au plus vite les locaux et bâtiments,
- appeler les secours,
- ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.



Bulletin mensuel d'informations municipales

3 rue Camélinat
59129 Avesnes-les-Aubert
Directeur de publication :
M. Alexandre Basquin
Photos, Conception, Rédaction :
Service Communication
de la Ville
d'Avesnes-les-Aubert
Impression : Imprimerie Le Lièvre
ZI Bâtiment 20 - rue Wedel -
59540 CAUDRY
Diffusion : 1800 exemplaires
ISSN en cours

Numéros Utiles

Mairie : **03.27.82.29.19** - Fax : **03.27.82.29.11**

www.avesnes-les-aubert.fr

Services Techniques : **03.27.78.39.44**

C.A.P.A.H.D. : **03.27.82.29.17**

Accueil périscolaire « L'île aux enfants » : **03.27.82.29.04**

U.T.P.A.S. : **03.59.73.36.50**

Pompiers : **18** - Secours Médical : **15** - Gendarmerie : **17**

Médecin de garde : **03.20.33.20.33**

Pharmacie de garde : **08.25.74.20.30**

Syctomec : **03.27.37.78.03**

Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis : **03.27.75.84.79**



Le Tour de France 2015 passera dans notre commune

Le Mardi 7 juillet 2015, les coureurs du Tour de France passeront à Avesnes-les-Aubert !

Pour la quatrième étape, la première en France, les 221 kilomètres séparant Seraing (en Belgique) de Cambrai feront référence aux grandes classiques du cyclisme avec une séquence empruntant les secteurs pavés du Paris-Roubaix, dont six resserrés sur une trentaine de kilomètres. Au total, sept portions et un peu plus de 13 kilomètres de tremblements imposeront la plus grande vigilance à tous les leaders et à leurs équipiers.

Les coureurs de la Grande Boucle venant de Saint-Hilaire-lez-Cambrai devraient emprunter une partie de la Route de Solesmes et la Route Nationale de notre ville jusqu'au rond-point pour rejoindre Carnières en secteur pavé.

C'est un honneur d'accueillir sur notre territoire une des plus belles épreuves au monde. Epreuve suivie dans près de 190 pays et par des millions de spectateurs devant leur télévision ou sur les routes. Notre commune d'Avesnes, d'où devrait débiter le dernier secteur pavé, sera

donc particulièrement regardée. C'est une vraie fierté dont nous pouvons tous nous féliciter. Nous y reviendrons plus en détail dans une prochaine édition.



La classe de mer à Hardelot



Les classes de Mme Lefebvre et de Mme Pottier de l'école Joliot-Curie se sont rendues sur la Côte d'Opale à Hardelot-Plage du 13 au 17 octobre.

Au cours de ce séjour, les 53 élèves ont découvert Nausicaa, le char à voile, l'équitation et beaucoup d'autres activités liées au monde marin. Les élèves sont revenus ravis de leur séjour, avec dans la tête des souvenirs qu'ils ne sont pas prêts d'oublier.

Notons que le budget alloué par la municipalité à la classe de mer est de 17 862 €. Les parents financent également une partie

du séjour à hauteur de 50 à 90 € pour un enfant, en fonction de leurs revenus.

IMPÔTS LOCAUX

Quand la Ville n'augmente pas les impôts...

L'arrivée de l'automne sonne le moment pour les habitants de s'acquitter de leur taxe foncière et de leur taxe d'habitation. C'est dans ce cadre que nous vous proposons un décryptage de ces avis d'imposition afin de faciliter leur lecture.

A noter que depuis 1995, les taux communaux de fiscalité directe n'ont pas augmenté. C'est un effort conséquent au regard de la conjoncture actuelle particulièrement défavorable, avec notamment des dotations d'Etat qui baissent et les trop nombreux transferts de charges, comme par exemple les rythmes scolaires ou l'instruction, à partir du 1er juillet 2015, des dossiers d'urbanisme (autorisations de travaux, délivrance des permis de construire...) qui étaient auparavant instruits par les services de l'Etat.

1- La base

Elle est fixée par l'Etat à partir de la valeur locative cadastrale du logement.



Cette valeur locative est déterminée en fonction de la surface du bien et de ses annexes (cave, garage, jardin...). Sont ensuite appliqués des correctifs pour tenir compte de son standing, de ses éléments de confort (gaz, chauffage central...), de son état d'entretien et de sa situation (proximité des écoles, des commerces...). La valeur ainsi obtenue correspond à la valeur locative imposable brute du logement (c'est-à-dire le loyer annuel que serait censé percevoir le propriétaire en cas de mise en location du bien). L'article 86 de la loi de Finances pour 2014 revalorise forfaitairement les valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales. L'évolution suit plus ou moins l'inflation.

L'Etat a décidé pour 2014 une augmentation de 1,009 % de cette base fiscale par rapport à 2013.

2- Les taux

La base est multipliée par le taux d'imposition voté par les collectivités auxquelles le logement est rattaché. Il est bon de savoir que la Ville n'est pas la seule à décider des évolutions des taux des impôts locaux. A la lecture de vos feuilles, vous pouvez constater qu'il y a plusieurs colonnes.



3- Les taxes supplémentaires

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : elle est la principale source de financement des services locaux de collecte et de traitement des déchets. Toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie l'est aussi à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM). Elle s'applique au contribuable propriétaire mais également à l'usufruitier du bien. Si le bien imposé à la TEOM est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives.

La taxe spéciale d'équipement : celle-ci est dûe par toutes les personnes imposées à la taxe foncière et à la taxe d'habitation. Elle est destinée au financement des interventions foncières des établissements publics fonciers d'état.

La contribution à l'audiovisuel public : il s'agit de la nouvelle appellation de la redevance audiovisuelle. Vous devez la payer si vous êtes imposable à la taxe d'habitation et si vous détenez un téléviseur ou un dispositif de réception assimilé permettant la réception de la télévision.

4- Exonérations et dégrèvements

Une exonération et/ou un dégrèvement peuvent être accordés sous certaines conditions.

- une exonération totale de taxe d'habitation et un dégrèvement de contribution à l'audiovisuel public sur la résidence principale sont réservés aux personnes, de plus de 60 ans ou veuves, ou infirmes ou invalides ainsi qu'aux personnes titulaires de l'allocation aux adultes handicapés ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité, dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente ne dépasse pas certaine limite (se reporter au plafond de revenus disponible auprès des services fiscaux) et qui occupent leur habitation.

- une exonération ou d'un dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont réservés aux personnes qui occupent le logement et dont les revenus ne dépassent pas certaines limites et selon des conditions d'âge.

L'exonération et le dégrèvement sont appliqués automatiquement.

L'exonération ne concerne pas la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

5- Obtenez des réponses plus détaillées

Le Centre des Finances Publiques d'Avesnes-les-Aubert **est votre 1^{er} interlocuteur en matière d'accueil fiscal de proximité**. Il est à la disposition de tous les usagers pour toute précision complémentaire ou situation particulière.

27 Place de l'Eglise ☎03.27.37.14.62 - www.impots.gouv.fr

EN BREF

Deux arrêts de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite

Dans le cadre de sa politique d'accessibilité du réseau de transports pour les personnes à mobilité réduite et pour répondre aux obligations légales, le Conseil Général a procédé, cet automne, à des aménagements de mise aux normes des arrêts de bus Place Jean Jaurès et Place de l'Eglise.



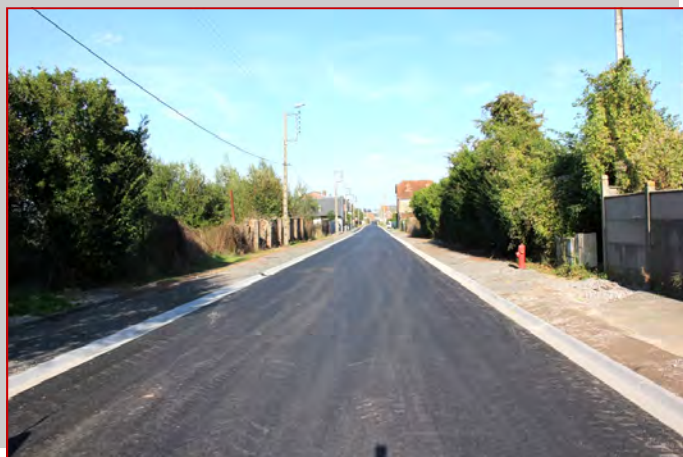
Cette mise en accessibilité consiste notamment à surélever le quai pour faciliter l'accès d'un fauteuil roulant dans le bus et à sécuriser l'arrêt en facilitant la visibilité de l'espace public aux personnes malvoyantes.

Cette démarche du Département s'inscrit dans la volonté de promouvoir des solutions plurielles de déplacement pour l'ensemble des nordistes.

C'est un plus, car en effet pour la municipalité, au-delà des différences et des handicaps, chaque habitant doit pouvoir compter pour un.

RETROSPECTIVE

Retour en images



La chaussée de la rue Henri Barbusse est terminée. Pour sécuriser cette entrée de ville, un plateau surélevé et une zone limitée à 30 km/h ont été mis en place.



Les enfants de l'école Joliot-Curie intéressés par l'exposition sur le Centenaire 14-18 à la bibliothèque.



3 parcs à vélo de 5 places chacun sont installés à l'école Joliot-Curie pour permettre aux enfants venant à vélo de les disposer en toute sécurité.



Les participants au Concours des Maisons fleuries 2014 récompensés. Félicitations à tous !



Grand nettoyage d'automne pour rendre notre ville plus accueillante. Merci aux participants qui ont rempli un camion de débris en tout genre. La propreté en ville, c'est l'affaire de tous. En effet, elle se poserait en d'autres termes s'il n'y avait pas de déchets jetés au sol. Des déchets jetés parfois même aux abords des poubelles disposées en ville.

Si chacun fait un effort et œuvre de citoyenneté, c'est tout le monde qui y gagnera !



Les nouvelles activités périscolaires du vendredi après-midi sont riches et variées.





CENTENAIRE DE LA GUERRE 14-18

La municipalité vous propose une pièce de théâtre, dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918.

« RévolutionS au FéminiN »

le Dimanche 9 Novembre 2014
à la salle des fêtes dès 16h30

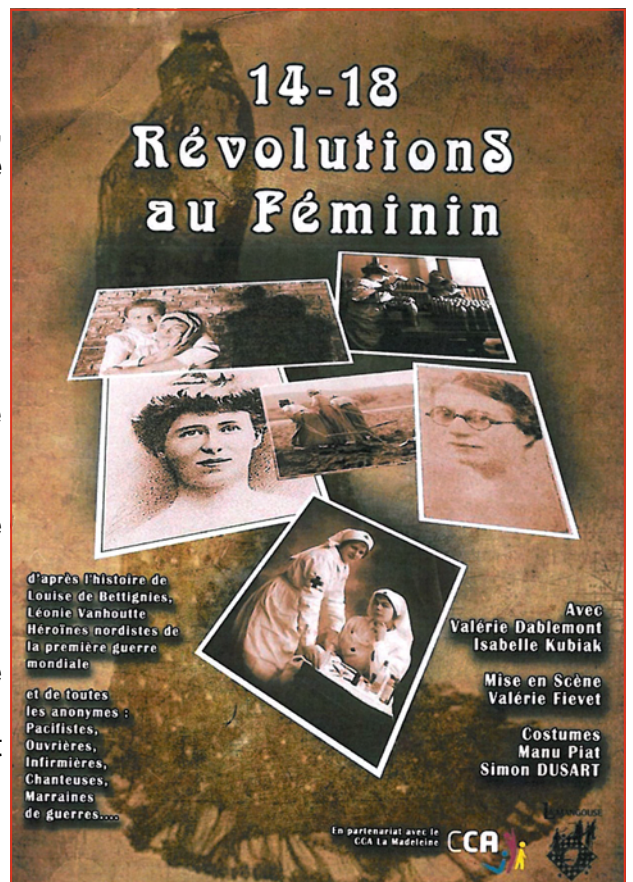
Avec un accueil musical interprété par le Groupe Arpège. Prix d'entrée : 2 €

C'est une pièce qui dévoile la leçon de citoyenneté que nous pouvons tirer de l'histoire des femmes de 14-18, toutes classes sociales confondues.

Elles énoncent ici leurs luttes : lutte pour la liberté, l'égalité, l'évolution des mœurs, l'acceptation de notre singularité et celle de l'autre.

Autour du pivot central que sont Louise de Bettignies et Léonie Vanhoutte, gravitent d'autres voix, les enlaçant, les berçant, scandant les épisodes de leur lutte.

Venez nombreux !



RENDEZ-VOUS ASSOCIATIFS

UN REPAS « CABARET » POUR L'U.N.R.P.A. :



Venez passer un agréable moment avec la section avesnoise de l'Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées !

Elle organise un repas avec spectacle « cabaret » le vendredi 28 novembre 2014 à 12h à la Charmille.

Vous pouvez réserver jusqu'au 25 novembre 2014 auprès de M. André Delalande ☎ 03.27.37.06.11 ou de M. Raymond Dagneaux ☎ 03.27.79.02.61.

N'hésitez pas à faire passer cette information à votre famille et à vos ami(e)s de l'extérieur.

UN TOURNOI DE BABY FOOT OUVERT À TOUS :

À l'occasion de son inauguration, le Baby Foot Avesnois organise son 1^{er} tournoi :

**le samedi 8 novembre 2014 à partir de 15h
à la salle n°12 du bâtiment Lanoy (1^{er} étage de la bibliothèque).**

Un lot récompensera chaque participant.

Inscription auprès de M. Frédéric Leducq ☎ 06.52.79.17.48.



FÉLICITATIONS

Le Trophée Ruralitic 2014 pour Action :

A la fin du mois d'août dernier, le Cybercentre Intercommunal d'ACTION a reçu le Trophée Européen de l'Innovation Territoriale RURALITIC dans la Catégorie « Territoire de Performance » pour le programme Régional BOUTIC porté depuis 2009 sur le Cambrésis. Dans cette catégorie concouraient plusieurs programmes issus de toutes les régions de l'Union Européenne et de France. Cette association intercommunale est particulièrement heureuse et fière de contribuer à la juste reconnaissance du dynamisme du Cambrésis. Cette reconnaissance vient d'ailleurs d'être confirmée par l'agrément Régional Centre de Ressource Numérique Territorial attribué à ACTION pour le territoire du Cambrésis.



Remise à M. Pascal LABY (Directeur d'ACTION) du Trophée Européen Ruralitic le 26 août 2014 à Aurillac.

Plus d'informations sur la compétition et les lauréats : www.ruralitic.org

AGENDA

Samedi 8 novembre :

1^{ER} TOURNOI DE BABY FOOT organisé pour l'inauguration du Baby Foot Avesnois à 15h à la salle n°12 du bâtiment Lanoy. Ouvert à tous.

Dimanche 9 novembre :

THÉÂTRE « RÉVOLUTIONS AU FÉMININ » organisé par la municipalité dans le cadre du Centenaire de 14-18. A la salle des fêtes à 16h30. Entrée : 2 €

Mardi 11 novembre :

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918. Rendez-vous Place Jean Jaurès à 9h45.

Samedi 22 novembre :

SAINTE CÉCILE organisée par la municipalité. A la salle des fêtes à 19h.

Vendredi 28 novembre :

REPAS CABARET DE L'U.N.R.P.A. Au restaurant « la Charmille » à 12h. Sur réservation.

QU'EST CE QUE LE CLIC ?



Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un guichet d'information, d'évaluation et

d'accompagnement dédiés aux personnes âgées, à leur entourage et aux professionnels.

Il s'inscrit dans le cadre des politiques pour les personnes âgées particulièrement axées sur le soutien au maintien à domicile. Son action repose sur une intervention spécifique en fonction des besoins de la personne âgée et sur une approche globale tenant compte de l'environnement de la personne.

Il coordonne les interventions professionnelles en fonction des besoins des personnes et organise des manifestations sur des sujets variés, par exemple, il propose **les 6 et 13 novembre** prochains deux journées d'échange et d'informations destinées aux aidants informels (famille, amis, voisins) accompagnant une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer.

Le personnel du CLIC des cantons de Carnières-Solesmes est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Contact : ☎03.27.73.96.67
11, place Jean Jaurès à Avesnes-les-Aubert.

NOS JOIES, NOS PEINES

ELLES ONT VU LE JOUR

MARTINS Maëlyne, née le 06/09/2014 de Stéphane MARTINS & Sandrine BODIN, 26 passage Galochette.

DEBRUMETZ Zélie, née le 04/10/2014 de Xavier DEBRUMETZ & Nathalie DUBURQUE, 13 place Jean Jaurès.

ILS NOUS ONT QUITTÉS

TAVERNIER Veuve LEVERT Réjane, 94 ans, Résidence « Le Bois d'Avesnes ».

LEMAIRE Alain, 54 ans, 26 rue Gabriel Péri.

HERBIN Jean-Noël, 63 ans, 15 Route Nationale.

LARGILLIERE Veuve LERICHE Marie, 92 ans, 72 rue des Frères Beauvois.